

On s'abonne au bureau de
Journal, rue de l'Ange, n° 627,
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS
Prix par ligne d'impression,
10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnemens continuent
à toutes les époques,
mais doivent échoir le 15
de mars, juin, septembre et
décembre.



N° 452.

JEUDI.

15 SEPTEMBRE 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 13 septembre.

— Par arrêté du 12 du présent mois, Sa Majesté a accordé diverses grâces et commutations de peine à 133 condamnés.

— M. le comte Félix de Mérode, membre de la chambre des représentants, est parti pour Paris, où il épouse dans quelques jours M^{lle} de Grammont, sœur de sa première femme, et nièce du général Lafayette.

— Le colonel Murat, ex-prince royal de Naples, est descendu hier à l'hôtel de Belle-Vue. Il a été à Londres prendre sa famille, dans l'intention de s'établir à Bruxelles.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* :

« Les troupes françaises qui quittent la Belgique se louent beaucoup de leurs hôtes. Officiers et soldats ont su apprécier le caractère belge et ont juré qu'en tout temps nous trouverions en eux des alliés sincères, prêts à nous défendre contre un ennemi trop puissant. »

— Nous apprenons d'une manière officielle que, d'après les ordres du ministère de la guerre, le camp qui se forme aux environs de Maubeuge sera de 18 à 20,000 hommes. Le jeune duc d'Orléans est parti de Paris le 7, pour venir reprendre à Meubeuge le commandement de sa brigade. Le quartier-général du maréchal Gérard était le 7 à Binche, et le 8 à Mons; il sera aujourd'hui 10 à Maubeuge.

(Echo de la Frontière.)

— Le *Courrier* annonçait hier que MM. Nothomb et Goblet étaient envoyés à Londres pour prendre part aux conférences relatives à la démolition d'une partie de nos forteresses.

Il nous semble que dans les circonstances actuelles, et pour un objet d'une si haute importance, le gouvernement aurait dû s'attacher à choisir des hommes en qui la nation pût avoir pleine et entière confiance, et tel n'est assurément par le cas de M. le général Goblet.

C'est de son ministère que datent la plus grande partie des abus qui ont enfin compromis un moment le sort de la Belgique; c'est à son influence sur les ministres qui lui ont succédé que l'on a attribué la plus grande partie des fautes de ces derniers, et ces faits, sur lesquels nous ne voulons pas nous prononcer aujourd'hui, ont singulièrement discrédité M. Goblet dans l'opinion publique.

D'ailleurs, la présence de M. Goblet, inspecteur-général du génie et des fortifications, nous paraît plus nécessaire ici qu'à Londres, puisque son service doit réclamer exclusivement tous ses soins au moment où la guerre peut de nouveau éclater d'un moment à l'autre.

De plus, la commission d'enquête aura, à coup sûr, des renseignements importants à demander à M. Goblet, et son séjour à Londres pourrait entraver les opérations de cette commission.

Enfin, plusieurs députés se proposent, assure-t-on, de demander des éclaircissemens sur différens points qui n'ont pas été éclaircis jusqu'à ce jour, et M. Goblet, député, ne peut frustrer ainsi l'attente de ses collègues.

On compte dans le génie, outre M. Goblet, plusieurs hommes très-capables. Il nous paraît que c'est à un d'entre eux que l'on devrait confier la mission destinée à M. Goblet; la position dans laquelle se trouve ce dernier exige qu'il reste à Bruxelles jusqu'à ce que tout ce qui se rattache à nos derniers malheurs soit mis au jour et expliqué catégoriquement. M. Goblet lui-même doit sentir que les raisons que nous alléguons sont dans son propre intérêt.

(Indépendant.)

— Le roi, accompagné du duc d'Orléans, en uniforme de colonel de hussards, et suivi d'un nombreux état-major parmi lequel on remarquait le ministre de la guerre et plusieurs officiers français, attachés au duc d'Orléans, a passé ce matin en revue sur les boulevards, une partie du premier ban de la garde civique, le 4^e régiment d'infanterie, deux escadrons de chasseurs n° 2, et deux batteries. Les troupes sont ensuite venues défilé devant S. M. sur la place des palais. De nombreux applaudissemens ont accueilli le roi.

Le 39^e protocole est arrivé avant-hier soir au ministère des affaires étrangères. Il est relatif à l'évacuation de la Belgique par la France, et à l'occupation du Luxembourg par la confédération germanique.

— Berlin, Magdebourg, Piltz sont envahis par le choléra. Ce fléau n'est plus qu'à dix lieues d'ici: de minute en minute il peut éclater. Toutes affaires vont donc cesser. Plus de ventes, plus de recettes jusqu'au moment où Dieu aura pitié de nous. Les négocians prient leurs amis de suspendre tout envoi. Plus la maladie approche et plus elle est meurtrière; à présent tout est en agitation.

Le plus grand mystère enveloppe les événemens de la Pologne; mais il paraît certain qu'après un revers les Russes font une retraite précipitée, heureuse pour la gloire polonaise, mais malheureuse pour la tranquillité européenne; car voilà la lutte indéfiniment prolongée, si les puissances ne veulent pas intervenir efficacement pour la faire terminer.

Ici tout est de nouveau tranquille; mais le canon, les patrouilles se montrent toujours, quoiqu'il n'y ait plus aucune fermentation active.

— Le roi de Hollande vient de faire de nombreuses promotions dans l'armée; beaucoup de sous-officiers ont été élevés au grade de sous-lieutenant.

— Le colonel Gaillières et son fils, blessés à Louvain, se trouvent encore à Tirlemont, où leur état s'améliore de jour en jour.

— Le *Courrier* de Cracovie donne la notice suivante des forces militaires actuelles de la Pologne :

Troupes régulières à et devant Varsovie.	80,000 hommes.
Landwehr, en partie armée de faux et en partie de fusils, également à Varsovie.	50,000 »
Le corps du général Kaminski, près Konisk.	7,000 »
» volhynien de Rozyski, près Ostrowies.	10,000 »
Deux corps de la levée en masse pour couvrir Czenstochow, près Zacki.	10,000 »
Cosaques volhyniens et de réserve, environ.	13,000 »

Ensemble une force armée de. 170,000 hommes prêts à lutter contre les 200,000 Russes dont on dit que l'armée de Paskévitch serait composée.

En général ledit journal parle avec beaucoup d'assurance en faveur de la cause polonaise. (Berl. Nachr.)

— Nos gouvernans ont inventé un moyen assez singulier, mais très-efficace, d'infliger une honorable punition aux fonctionnaires qui ne se prêtent pas à tous les caprices d'un ministre. Il y deux mois, M. Deladrière, major de la gendarmerie, a été envoyé à Liège, pour avoir refusé de donner sa démission de membre de l'association nationale: aujourd'hui c'est le tour de M. Dandelin. Il paraît que la franchise de ce militaire ayant blessé la susceptibilité de M. de Wautier, le ministre de la guerre a pris fait et cause pour son général favori. M. Dandelin est envoyé résider dans la province de Namur. (J. des Fl.)

— On fait passer dans les communes aux inspections aux gardes civiques du premier ban, et l'on s'occupe de leur équipement et de leur organisation; mais on ne s'occupe pas de leur apprendre l'exercice, et cependant l'horizon politique se rembrunit; et le roi de Hollande ordonne que la levée de la *schutterery* de cette année soit formée de suite au maniement des armes! Saurons-nous imiter l'exemple qu'il nous donne? *Avis au ministre de la guerre.* (Belge.)

— En Hollande, les gardes communales, aussitôt après leur incorporation dans le premier ban, sont dirigés sur les dépôts des régimens de ligne où se trouvent toujours de bons instructeurs chargés de dresser les recrues, de sorte qu'ils parviennent en peu de temps à ne le céder aux troupes de ligne ni en instruction ni en discipline. Ces mesures ne pourraient-elles pas être adoptées pour la garde civique?

— On mande de Liège, 12 septembre :

Il paraît que l'armée s'organise avec beaucoup d'activité. On compte fermement, d'après l'avis d'officiers étrangers très-distingués, que d'ici aux premiers jours d'octobre, elle sera assez forte pour résister aux hollandais-prussiens.

A LA NATION.

BELGES! vos ennemis manifestent encore des intentions hostiles; ils augmentent leurs forces et voudraient venir renouveler les scènes de dévastation qui ont signalé une première agression. Ils se flattent que la conférence fera pencher la balance de leur côté. Belges, si vous voulez vous ménager une bonne paix, préparez-vous à la guerre. Votre sang bouillonne au souvenir des brigandages de tous genres que vos ennemis ont naguère commis au milieu de vous. Votre courage s'enflamme à la seule idée de voir reparaître ces soldats mercenaires qui ont pillé, saccagé impitoyablement les habitations d'un grand nombre de vos concitoyens dont plusieurs ont vu leurs femmes, leurs filles égorgées..... Belges! préparez-vous donc à repousser une nouvelle agression, si vos ennemis voulaient la tenter.

L'Europe a les regards fixés sur la nation belge; elle a excusé en nous notre excessive confiance dans des stipulations solennelles qui nous devaient garantir de toute attaque extérieure; mais l'Europe nous jugerait sévèrement si nous ne profitions pas des leçons de l'expérience.

Belges, que diraient vos généreux libérateurs si, vous confiant uniquement dans leur secours, vous négligiez les moyens de repousser vous-mêmes la force par la force? Mais non, vous serez jaloux de vaincre sans eux, tout en songeant que ces fidèles alliés qui, dans un temps d'infortune, vous tirèrent du danger, sont encore disposés à vous prêter le secours de leurs bras.

Belges! le roi vous a rendu une éclatante justice; il a su apprécier les circonstances impérieuses où vous vous êtes trouvés; vous êtes toujours à ses yeux ce peuple dont on n'a jamais contesté le courage et la bravoure. Ce jugement flatteur qu'un prince éclairé et brave lui-même a porté du peuple belge, vous le justifierez derechef si, ralliés autour de sa personne, vous aviez à défendre l'indépendance et les droits de la patrie. (Courrier de la Meuse.)

— On écrit de Gand, 12 septembre :

La police vient de saisir chez un grand nombre de boulangers des pains qui n'avaient pas le poids requis par le règlement. Pourquoi de pareilles saisies s'opèrent-elles si fréquemment ? Il serait temps enfin d'en rechercher les causes. L'une de ces causes n'est-elle pas la conservation de l'exécrable impôt-mouture, qui depuis la révolution n'a su se maintenir que dans la seule ville de Gand ? Pourquoi ce dernier reste de la tyrannie hollandaise pèse-t-il encore sur nous ? La régence voudrait-elle le conserver plus long-temps ? On va bientôt procéder à la confection des budgets communaux : il faut que cet impôt disparaisse, et que 1831 voie périr jusqu'au dernier vestige du joug infâme qui nous a accablés durant quinze malheureuses années.

— La 3^e compagnie des ambulances militaires doit entrer cet après-midi dans notre ville.

— Deux canonniers doivent être lancés aujourd'hui à Boom. On annonce encore pour demain le lancement de deux autres.

ANVERS, 12 septembre.

L'affaire criminelle des pillages commis à Bruxelles en mars dernier chez MM. Mathieu et Jones, renvoyée par la cour de cassation devant la cour d'assises d'Anvers, a été appelée ce matin et durera trois jours. On y compte 12 accusés, dont deux sont fugitifs, et 50 témoins. Nous rendrons compte de l'issue de l'affaire.

— On lit dans le *Journal du Commerce* :

Le comblement de la coupure de la digue dite *Zommersdyck* va avoir lieu, et la fermeture de la digue de mer sera opérée avant l'équinoxe, et nous n'aurons pas sur la rive droite du fleuve à redouter les catastrophes qui désolent la Flandre.

NAMUR, 14 septembre.

— Le ministre de l'intérieur *ad interim* vient de nommer une commission pour discuter le projet de loi relative à l'instruction publique, rédigé par M. l'administrateur général ; M. Teichman craignait sans doute qu'aux chambres il n'y eût point assez d'hommes instruits et d'expérience, pour discuter et apprécier le travail de M. Lesbroussart ; sans doute aussi que, quand les hommes instruits et d'expérience de M. le ministre auront discuté, que la chambre n'aura plus qu'à applaudir. Il serait, en effet, mal à elle de vouloir discuter un projet déjà discuté par des hommes instruits et d'expérience.

N'est-il pas clair après cela que si, pour chaque projet de loi, les ministres nommaient des commissions d'hommes instruits et d'expérience, le travail de nos députés serait considérablement diminué ? ce serait au surplus un excellent moyen d'économie, et Bruxelles verrait ainsi pendant toute l'année, arriver et sortir de ces murs, tous les hommes instruits et d'expérience de la Belgique. Qui aurait jamais deviné que le grand ingénieur, à qui nous devons notre charmante route de Namur à Gembloux, serait un jour ministre de l'intérieur et qu'il ferait de si belles choses ?

— Ni l'*Avenir* ni le *Politique* ne nous sont parvenus aujourd'hui.

— Des lettres particulières d'Allemagne, nous apprennent que partout l'on se prononce en faveur des Polonais. L'Allemagne aussi est polonaise et point russe.

— On mande de Londres : « Un marché a été passé pour des fusils à la nouvelle méthode, sans baguette, se chargeant par la culasse : par ce nouveau système de fusils, l'exercice se fera en trois temps au lieu de douze. Trois cent mille fusils de cette espèce sont commandés pour le compte du gouvernement français. »

A Monsieur le Rédacteur du Courrier de la Sambre.

Monsieur,

Le numéro de votre excellent journal du 12 et 13 de ce mois contient l'indication d'un *préservatif* contre le choléra-morbus. Cette vigilance à publier, dans la circonstance présente, tout ce qui peut être utile à la santé publique et individuelle fait le plus grand honneur à votre philanthropie. Il appartient surtout aux gens de l'art d'imiter une si louable activité, et c'est dans ce but, quoique faiblement, que nous avons l'honneur de vous soumettre les réflexions tant approbatives qu'improbatives que nous a suggérées la lecture du *préservatif* de M. le prince de Lobkowitz.

L'emploi recommandé de l'huile de camomille, des pastilles de menthe, ou de l'infusion théiforme de cette plante labiée, vient appuyer le système de médication stimulante déjà proposé par plusieurs médecins contre le choléra, et fortifier l'idée que nous avons émise, le 2 de ce mois, relativement à la substitution de l'huile de cajéput par les huiles essentielles de plantes indigènes à l'Europe. Toujours persuadés que ce mode de traitement peut devenir très-efficace contre cette maladie, nous nous gardons bien de rien trouver à redire à cette partie du remède indiqué par M. le prince de Lobkowitz ; mais nous nous contentons seulement d'observer en passant que la menthe crêpe spécialement prescrite n'est pas plus douée de propriétés que la menthe poivrée, et que l'usage de celle-ci, comme en général de toutes les plantes à huile essentielle ou fortement aromatiques, doit produire dans ce cas des résultats semblables.

Nous concevons encore qu'une irritation plus ou moins violente exercée sur la peau par un agent rubéfiant ou stimulant quelconque peut également produire une dérivation très-utile pour seconder la médication interne : que ce soit le vésicatoire, le sinapisme, l'émétique, la quinine, l'alcool, telle plante âcre ou corrosive que l'on voudra, voire même la résine ou poix de Bourgogne de M. le prince gouverneur de Gallicie, on peut espérer d'en obtenir des effets satisfaisants, puisque ce sont des moyens raisonnables, raisonnés et physi-

Mais que l'on vienne nous assurer qu'un morceau de cuir en forme de cœur traversé, bien que légèrement graissé de raisine de sapin, et placé sur l'estomac, est un moyen thérapeutique précieux, surtout quand il s'agit d'un traitement aussi sérieux que celui du choléra, nous déclarons ouvertement que nous ne le croyons pas ; nous engageons même le public à n'y pas croire plus que nous. Des amulettes de charlatans, des superstitions de bonnes femmes, des opérations magiques ou ridicules ne sont ni des moyens de l'art ni des médicaments : ce sont toutes aberrations qui peuvent avoir pleine créance au pays des Germains et des crédules, mais dont nous ferons toujours bien de nous préserver avec soin, comme de la famine, de l'ignorance, de la peste et du choléra, si nous pouvons. (Un pharmacien militaire.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 10 septembre.

SITUATION DES POLONAIS.

La *Gazette d'État* de Prusse annonce un mouvement rétrograde des troupes russes sur la basse Vistule, on ne dit pas pour quel motif, et la poursuite de leur corps de la part des Polonais. C'est probablement la cette défaite des Russes dont la nouvelle était répandue dès hier à Paris. Comme on n'en connaît pas les détails, nous ne pouvons en apprécier l'importance. Il paraîtrait que c'est la partie de l'armée russe laissée sur la rive droite de la Vistule qui a été battue par les Polonais. Il y a donc encore un corps d'armée polonais de ce côté du fleuve ; toutes leurs ressources ne sont donc pas concentrées sous les murs de Varsovie !

Il paraîtrait aussi que les Russes n'ont trouvé rien de mieux à faire que de transporter leurs magasins sur le territoire prussien ; le cabinet de Berlin dira qu'il persiste dans son *inactivité*.

Ce succès des Polonais, qui doit être vrai puisque les Prussiens eux-mêmes l'annoncent, fera une diversion avantageuse pour les habitants de Varsovie. Il ne les délivrera probablement pas des ennemis, mais il pourra multiplier les chances heureuses pour la malheureuse ville assiégée ou plutôt observée ; car on ne nous a pas appris jusqu'à présent que les Russes aient ouvert un siège en règle. (Temps.)

— Les dernières lettres reçues aujourd'hui de Londres sont tout-à-fait à la guerre, et justifient assez le discours de M. Sébastiani, lorsqu'il disait hier à la tribune que les événements étaient très-graves à l'égard des affaires de la Belgique. Il paraît que le cabinet français n'est pas encore parvenu à tomber d'accord avec le cabinet de St James, qui refuse obstinément de permettre aux Français de rester en Belgique, malgré les sollicitations de Léopold 1^{er}. Il est arrivé hier plusieurs courriers d'Angleterre, qui ont apporté des dépêches fort importantes, qui auront sans doute fait assez d'impression sur le général Sébastiani pour lui faire tenir le langage guerrier qu'il avait hier à la tribune. Nous avons vu un membre de la diplomatie qui nous a assuré que les affaires s'empiraient, et que la guerre éclaterait tout d'un coup au moment où l'on serait plongé dans la plus profonde sécurité.

— On assure qu'une dépêche de Londres a apporté la nouvelle que, d'après une délibération de la conférence, la France ne sera point admise à émettre un avis à propos de la démolition des forteresses de la Belgique. Le ministre a trouvé cela fort juste, dit-on, et il a accepté. Bientôt on traitera, chez nous, de nous et sans nous... O peuple de France ! (Trib.)

SUISSE. — Genève, 6 septembre.

INSURRECTION DE BÂLE.

Notre article sur l'expédition projetée contre la campagne de Bâle était écrit lorsque la déclaration suivante faite par les Lucernois accourus au secours des insurgés a été mise sous nos yeux. Avec quelle satisfaction n'acquérons-nous pas une nouvelle preuve de la bonté de la cause que nous soutenons, et surtout de l'heureuse identité de nos sentiments avec ceux qui ont animé d'aussi généreux auxiliaires !

A l'arrivée des commissaires de la diète, et sur la promesse solennelle du gouvernement de Bâle de cesser toute sortie et de ne plus répandre de sang, les braves volontaires Lucernois se sont retirés en adressant aux envoyés fédéraux cette déclaration :

« Très-honorés messieurs les représentants de la diète, à Bâle,

« Les soussignés, bourgeois du canton de Lucerne, ont appris avec la plus profonde douleur l'étonnante nouvelle de la reprise des hostilités dans le canton de Bâle. Leur unique pensée a été d'arrêter l'effusion du sang par tous les moyens possibles. Ils ont regardé cela comme un devoir pour tout confédéré. C'est dans ce but qu'ils se sont rendus armés dans le canton de Bâle.

« Ils se réjouissent, très-honorés messieurs, de ce que la haute diète a mis fin à ces scènes sanglantes.

« Les soussignés regardent la guerre civile comme terminée dans le canton de Bâle ; ils ont donc arrêté de retourner demain dans leur patrie.

« Ils n'ont pas voulu tarder, très-honorés messieurs, à vous faire part de leur résolution, et se hasardent seulement à exprimer le vœu qu'il plaise à la haute diète à porter dans le canton de Bâle une situation juste et équitable, le calme et la paix, par des moyens énergiques, tels que toute la confédération les demande.

« C'est avec ces vœux patriotiques et fédéraux que les soussignés ont l'honneur de se dire

« Vos très-dévotés serviteurs, au nom des volontaires du canton de Lucerne. » (Suivent les signatures.) (Indépendant.)

— Il est confirmé de nouveau que les chefs des insurgés persistent à ne pas se soumettre à l'injonction que leur a adressée la diète de mettre bas les armes.

Le grand-conseil du canton de Zurich, assemblé à l'extraordinaire le 27 août, a pris, à une forte majorité, les résolutions suivantes, de vantage servir d'instruction relativement aux affaires de Bâle.

1° D'inviter le gouvernement de Bâle à décréter une amnistie pleine et entière pour toute espèce de délits politiques, et que la diète fasse exécuter cette amnistie, si Bâle refuse d'y obtempérer.

2° De faire procéder à une nouvelle votation au sujet de la constitution bâloise; si le gouvernement de Bâle s'y refuse, que cette votation ait lieu au nom de la diète, sous les auspices de ses représentants; que si la constitution est acceptée, Zurich coopèrera à lui donner la garantie fédérale; si elle est rejetée, il lui sera donné de nouvelles instructions, Zurich proteste contre toute séparation de la ville d'avec la campagne.

3° De statuer le principe de l'intervention armée dans le cas où des hostilités auraient lieu, afin d'éviter la guerre civile.

— Les troupes qui définitivement sont mises à la disposition de la diète consistent en 3750 hommes d'infanterie, dont chacun des cantons de Zurich, Berne, Fribourg, Vaud et Grisons fournit 750; en 200 artilleurs, dont 100 de Zurich; en 400 carabiniers, dont 100 de Zug, 100 d'Uri, 100 d'Unterwalden et 100 de Glais; et 128 de cavalerie; dont 64 de Vaud et autant de Saint-Gall; en tout 4478 hommes.

ANGLETERRE. — Londres, 10 septembre.

Un conseil de cabinet a été tenu, dans l'après-dîner du 9, au Foreign-Office, lequel a duré environ deux heures et demie, et auquel la plupart des ministres ont assisté.

Les ministres de Prusse et d'Autriche ont eu, le même jour, une entrevue avec lord Palmerston, et le ministre de Saxe a travaillé avec le noble lord au même bureau.

— Un journal du matin, en parlant de la satisfaction que le roi a éprouvée de la cérémonie du couronnement, ajoute que cependant, au diner cérémonial qui a eu lieu, le roi, après avoir porté un toast au pays où nous vivons, de la manière franche et vraiment anglaise qu'on lui connaît, aurait ajouté immédiatement que la journée lui avait sans doute procuré de la satisfaction, mais qu'il n'était nullement d'accord avec ceux qui ont considéré cette cérémonie comme indispensable, puisque, dans sa manière de voir, le pacte entre le prince et le peuple était tout aussi fort avant qu'après; qu'aucun membre de la maison d'Hanovre ne pourrait jamais oublier à quelles conditions il portait la couronne; « et, ajouta-t-il encore en frappant avec force sur la table, maintenant que j'ai prêté le serment, mon désir de veiller sur les libertés et de contribuer à la prospérité de mon peuple n'est en aucune manière plus grand qu'auparavant. » Les ducs de Comberland et de Wellington, dit le journaliste, qui se trouvaient présents, doivent avoir senti la force de ces remarques. (The Courier.)

Voici quelques détails sur le couronnement du roi :

Dès le point du jour la capitale présentait l'aspect le plus animé. Les premières salves d'artillerie furent tirées à cinq heures du matin, et bientôt après la foule commença à se porter à l'abbaye de Westminster. A six heures un détachement du corps des volontaires de l'artillerie prit position en face du palais de Saint-James. Un peu après huit heures les barrières placées sur le côté méridional du pont de Westminster furent fermées, et un fort détachement du corps de la police placé dans Bridge Street, sur la rive septentrionale du fleuve. A sept heures un détachement de la compagnie royale d'artillerie était arrivé à l'abbaye de Westminster, et s'était porté devant l'entrée par laquelle S. M. devait arriver. Le lord maire, les sheriffs, les aldermen, etc., arrivèrent à l'abbaye vers neuf heures. Ils furent suivis du duc de Wellington, en costume de pair (quoique ses domestiques n'eussent pas quitté le deuil), de la duchesse de Saint-Albans, de la marquise de Londonderry, dont le costume était d'une magnificence remarquable, de lord Stelton, du duc et de la duchesse de Richmond, etc. A dix heures quarante minutes une salve d'artillerie annonça que S. M. avait quitté le palais. Le roi était dans sa voiture, la tête découverte et le cou entouré d'une large fraise. La reine était à ses côtés et portait une couronne de perles. Après les voitures du roi venait celle du lord chancelier, qui sert depuis plus d'un siècle, et dont l'air d'antiquité amusa beaucoup la foule. Parmi les personnes dont l'entrée dans l'abbaye causa le plus de sensation, on doit compter le prince Talleyrand; un mouvement général de curiosité eut lieu à son arrivée. Le duc de Wellington, qui le suivit immédiatement, excita aussi beaucoup d'intérêt, et à la manière dont il fut reçu on pouvait voir que l'homme d'état n'avait pas fait oublier le guerrier. A onze heures LL. MM. arrivèrent à l'abbaye et se rendirent en procession à leurs places, pendant que le chœur chantait l'hymne « Et je me réjouis quand ils me dirent : Nous irons dans la maison du Seigneur. » L'hymne achevée, les diverses parties du cérémonial eurent lieu dans l'ordre suivant : 1° la reconnaissance; 2° l'offrande; 3° le serment; 4° l'onction; 5° l'investiture de la tunique supérieure; 6° les éperons; 7° l'épée; 8° l'offrande de l'épée; 9° l'investiture du manteau; 10° le globe; 11° l'anneau; 12° les sceptres; 13° le couronnement; 14° la sainte Bible; 15° l'intronisation; 16° l'hommage. Après cela on passa à l'onction, au couronnement et à l'intronisation de la reine; enfin la cérémonie se termina par la cène qui fut donnée au roi et à la reine.

— On a remarqué que tous les membres de l'ancien ministère qui sont membres de la chambre des communes se sont absentés du couronnement.

(Autres détails sur le couronnement.)

Dans la matinée, le temps s'annonçait favorablement, et de très-bonne heure une salve royale a été tirée. Toutes les rues de Londres par lesquelles le cortège devait passer étaient encombrées de piétons qui se dirigeaient vers l'abbaye de Westminster. Les cloches sonnaient presque sans interruption; et les tours de toutes les églises étaient ornées de pavillons. Tous les préparatifs avaient été achevés dans la nuit, et, entre autres, des barrières solides pour séparer les piétons des voitures et des chevaux, comme aussi les spectateurs du cortège.

Vers sept heures et demie, les principales places étaient déjà remplies de monde, et à neuf heures personne ne pouvait plus se mouvoir; le public tenait les perrons et les portes assiégés, et l'entrée dans les maisons était impossible même aux propriétaires.

A la même heure, la procession commença à descendre de la hauteur dite *Colline de la constitution*, dans le parc: l'équipage de la duchesse de Comberland se fit remarquer le premier, et fut suivi par ceux des autres princesses et princes du sang. Toutes les fenêtres donnant sur les rues où le cortège devait passer étaient garnies de dames élégamment mises, et offraient un coup d'œil ravissant.

Les nombreux équipages de la cour et ceux de la noblesse défilèrent pendant quelque temps le long de tout le passage.

PORTUGAL. — Lisbonne, 27 août.

Des lettres de Porto nous annoncent la mort du général Claudino, décédé dans les prisons de Porto, après deux années de détention et de cruelles souffrances. Ses obsèques ont été l'occasion d'un scandale horrible dont les miguélistes viennent de souiller encore leur parti: une centaine d'entre eux armés de bâtons, d'épées et de lances, attaquèrent le convoi funèbre, dispersèrent les amis du défunt, arrachèrent le cercueil de leurs mains, et en tirèrent le cadavre et le traînèrent au cimetière en hurlant des vociférations horribles.

Nouvelles de Pologne.

Lemberg, 26 août.

Un officier de la suite du général russe Rosen écrit à un de ses amis en cette ville, que la garnison de Praga s'appête à quitter cette place pour faire une expédition sur la rive droite de la Vistule; que le général Rosen avait par conséquent demandé des renforts au maréchal Paskevitch, se sentant trop faible et compromis si l'armée polonaise sortait de Praga pour se frayer un chemin dans l'intérieur du pays. Il a été de suite satisfait à cette demande du général Rosen, et un pont ayant été tout jeté à une lieue et demie de Varsovie, 6,000 hommes du corps de Pahlen, avec 16 canons, se sont portés sur la rive droite de la Vistule. Mais ces forces ne peuvent suffire pour arrêter l'armée polonaise, si elle se met en marche dans sa totalité, en laissant Varsovie à sa propre défense, attendu qu'elle est forte de 40,000 hommes, et que celle de Rosen ne compte que 24,000. Par cette raison, et comme il est à supposer que l'armée polonaise se propose de se diriger vers la Volhynie, le feld-maréchal comte Sacken a été invité à s'avancer en hâte avec son corps, pour couvrir les frontières de la Volhynie. Celui-ci est déjà arrivé avec 30,000 hommes à Dubno.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 27 août.

Le territoire de l'empire étant maintenant entièrement purgé des insurgés polonais qui y avaient pénétré, l'empereur a ordonné d'incorporer à la première armée les troupes qui avaient agi contre eux, et de rappeler à St-Petersbourg leur commandant en chef, le général d'infanterie, comte Tolstoï, dirigeant l'état-major de S. M. I. pour les colonies militaires; les gouvernements de Minsk, Wilna, Grodno, et la province de Bialistock sont placés sous les ordres du feld-maréchal comte Sacken, général en chef de la première armée, sur les mêmes bases d'après lesquelles ces provinces étaient administrées par le général comte Tolstoï.

TURQUIE. — Constantinople, 10 août.

Quand l'incendie éclata, les malheureux habitans de Péra se virent dépourvus de toute espèce de secours. Non-seulement les Turcs ne venaient pas les aider à en arrêter les progrès, mais encore ils retenaient tous ceux qui venaient travailler aux pompes ou former des chaînes. Ceci prouve que la vieille haine des musulmans contre les chrétiens est loin d'être encore déracinée: tout le monde sait en effet que le faubourg de Péra est presque exclusivement habité par les Francs et les Grecs.

Le sultan a témoigné une vive indignation de ce stupide égoïsme, et a ordonné une enquête sévère pour découvrir les coupables. Il a en même temps envoyé 100,000 piastres pour être distribuées aux plus indigens de ceux dont les flammes venaient de consumer les propriétés.

L'ambassadeur d'Angleterre, l'honorable sir Robert Gordon, qui était à la veille de son départ, et dont déjà les effets étaient emballés pour être portés à bord d'une frégate de sa nation, perd pour plus de 10,000 l. st. Les pertes du gouvernement français dans cette catastrophe ne sont pas moins grandes: les archives de l'ambassade et une armerie considérable ont été la proie des flammes.

Il est fort heureux pour le commerce que la plupart des négocians français aient eu leurs magasins et comptoir au faubourg de Galatas, dans de bonnes et solides maisons de pierre, construites il y a des siècles par les Génois et les Vénitiens.

**POSTE DE L'APRÈS-MIDI.
CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

Séance du 13 septembre.

Présidence de M. de Cerlache.

La séance est ouverte à midi et quart.

M. Lebègue donne lecture du procès-verbal ; il est adopté.

M. le président. Ceux de MM. les représentans qui ont été élus dans plusieurs districts devraient s'empressez de faire leur option, pour ne pas laisser long-temps la chambre incomplète. Pour moi, qui ai été nommé à Liège et à Neufchâteau, je déclare opter pour Liège. Je propose maintenant à la chambre de faire savoir au sénat que nous sommes constitués.

M. Barthélemy. Ne conviendrait-il pas de le faire par un message ? Cette proposition est adoptée.

M. le président. Messieurs, la commission que vous aviez chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône a terminé son travail ; il a été imprimé et distribué. Veut-on maintenant la discuter, et la discutera-t-on en séance publique, ou en comité général ?

M. de le Haye. Je demande le renvoi en sections.

M. Seron. Messieurs, vous voulez renvoyer le projet d'adresse aux sections ; il me semble que c'est un double travail. Quand vous renvoyez un projet à une commission, c'est pour abrégé l'opération qu'entraîne l'examen dans les sections. Après avoir chargé une commission de faire l'adresse, vous allez l'examiner en sections, et puis la faire passer par la section centrale ; c'est une perte de temps évidente ; je demande que l'adresse soit discutée immédiatement.

M. Devaux. Cette discussion a été soulevée pour éviter la perte du temps, et nous en perdons beaucoup. Je propose à l'assemblée de se réunir immédiatement en sections, de manière à ce que la section centrale pût se réunir ce soir, et nous discuterions le projet demain.

Cette proposition est adoptée. L'assemblée se sépare, et chaque membre se rend dans sa section.

La séance est levée à deux heures. Demain séance publique à onze heures.

CHAMBRE DU SÉNAT

Séance du 13 septembre.

(Présidence de M. le baron de Stassart.)

A une heure et demie le président est au fauteuil ; la séance est ouverte immédiatement.

M. de Stassart, président. Nous avons maintenant à nous occuper de notre nouveau règlement. Si la chambre est d'avis de nommer une commission pour préparer ce travail, elle devra aussi fixer le nombre de membres qui en feront partie ; je pense qu'on pourrait le fixer à 5.

Si cette proposition n'éprouve pas d'opposition, on va procéder par voie du scrutin à cette nomination.

M. Pélichy. Il faut nommer d'abord les scrutateurs, car tout le monde ne peut pas prendre part au dépouillement de ce scrutin ; on pourrait en nommer trois.

M. le président tire au sort les noms des scrutateurs ; ce sont, MM. de Jonghe, le comte de Méan et le baron de Peuthy.

Un huissier fait courir l'urne.

Le scrutin constate qu'il y a 27 votans.

M. le baron de Peuthy donne à haute voix lecture des bulletins. Les cinq membres qui ont obtenu le plus de voix, sont : le baron Beytz, 19, le comte Vilain XIII, 19, MM. le comte d'Aerschot, 13, Biolley, 13, de Sécus, 13. D'autres tels que MM. de Gorgebourg, 11, Pélichy, 6 ; d'autres encore, 4, 3, 2 et 1.

M. le président. Les cinq membres qui ont obtenus le plus de voix, étant MM. le baron Beytz, le comte Vilain XIII, le comte d'Aerschot, Biolley et de Sécus, sont nommés membres de la commission, pour la rédaction du règlement.

M. de Rhodes donne lecture d'un message de la chambre des représentans, annonçant au sénat qu'elle est définitivement constituée.

M. le président. Il faut aussi que nous annonçons notre constitution définitive.

L'assemblée décide qu'elle nommera un secrétaire rédacteur dont les fonctions et prérogatives seront déterminées par la commission du règlement.

M. le président. La chambre est-elle d'avis qu'on nomme des questeurs ?

14 membres se lèvent pour, et 13 contre.

M. le président. La chambre ayant décidé qu'il y aurait deux questeurs, on va procéder au scrutin secret à leur nomination. Nous prions, s'il n'y a pas opposition, MM. les scrutateurs déjà nommés pour dépouiller le scrutin de la commission du règlement, de vouloir bien les remplir en cette occasion.

L'huissier fait courir l'urne.

Le scrutin dépouillé donne pour résultat : MM. de Jonghe 10 voix, M. Eugène de Robiano et M. de Rouillé chacun 9.

M. de Stassart. Je proclame donc questeur M. de Jonghe, mais y ayant parité entre M. Eugène de Robiano et M. de Rouillé, le règlement décide que ce doit être le plus âgé qui l'emporte.

M. Eugène de Robiano. Quel que soit le résultat de la vérification de l'âge de M. de Rouillé et du mien, je déclare ne pas accepter les fonctions.

M. le président. Alors ce sont MM. de Jonghe et de Rouillé qui sont nommés questeurs.

La séance publique est levée à trois heures.

— Le 39^e protocole est arrivé au ministre des affaires étrangères. Il serait relatif à l'évacuation de la Belgique par la France, et à l'occupation du Luxembourg par la confédération germanique.

L'existence de ce protocole s'accorde avec la nouvelle arrivée de Londres que nous avons publiée dans notre numéro du 9 courant.

Un courrier est arrivé hier matin de Londres, porteur du 40^e protocole. (Courrier.)

— L'avis vient d'être donné à toutes les compagnies de gendarmerie de la Belgique, de nommer des listes de volontaires à concurrence de 34 par compagnie, pour être organisés en escadrons de guerre. Il y aura trois escadrons de gendarmerie ainsi mobilisés. Ils se réuniront à Bruxelles, à Gand et à Liège dans le plus court délai possible, et recevront ensuite leur destination ultérieure.

— Outre les mesures que l'on vient d'arrêter au ministère de la guerre pour la formation de camps sur nos frontières du côté de la Hollande, des travaux considérables de fortifications doivent être commencés cette semaine sur plusieurs points de la ligne des deux Nèthes et du Demer.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles du 13 septembre.

Huile de colza disp., 52; sept., 51 3/4; oct., 52 1/4; nov., 52 1/2; décemb., 53; huile de lin disp., 56 1/2 ach.; oct. et déc., 57 1/2; nov., 58; graine de colza, 60. Ce qui précède est en argent de Brabant.

Lille, 10 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza	18	20 50	77 f.	79	10
Oeillette	20	21 50	91	91 50	8
Id. bon goût.	"	"	92 50	"	"
Lin	19	20 50	86	"	15
Caméline	18	20	84 50	85	9
Chanvre	12	"	87	"	9
Huile épurée pour quinquets			83 85	"	
Idem réverbères			81 83	"	

BOURSE D'ANVERS, du 12 septembre.

2 1/2 Dette active		5	Emp. Guebbard, 1824.	64	P
2 1/2 Rente remb.	85	P	In. au gr. l. à Am.	42 1/2	A
5 Levée de 12 millions	70 3/4	A	Dette perp. de 200 p.	48	
2 1/2 Act. de la soc. de commerce		5	Obli. Smeis, à Anvers		
2 1/2 Syndicat d'amortissement.		5	Certificats de Naples	65 1/4	A
5 Métalliques.	81 1/2	P	Emp. de Sicile	80	P
Lots de Pologne					

Bourse de Paris, 10 septembre. — 5 0/0 au comptant 88 40; id. fin courant 88 40. Emp. 1831 au comptant 88. 4 0/0 au comptant 3 0/0 au compt. 60 50; id. fin courant 60 55. Actions de la banque 4 canaux act. lib., de 1000 f. Caisse hypothécaire 505. Rente de Naples au compt. 70 10; id. fin courant 70 50. Esp. cortés 10 1/8; id. Emp. royal; id. Rente perpétuelle 47 7/8. Emp. d'Haiti 205.

Bourse d'Amsterdam, du 7 septembre. — Dette active, 36 9/16; billet de change, 13 1/16; synd. d'amort., 59 3/4.

Marché de Namur du 8 septembre 1831. Fl. C^s. C^s.

Froment-roux, la rasière	10	75	39
Seigle	5	71	25
Avoine	2	25	29
Pommes de terre	1	54	28
Beurre	0	81	43

ANNONCES.

1235. Namèche aîné, nég^t en fers, rue de Bruxelles, N^o 9, à Namur, est chargé d'acheter au prix le plus élevé, les obligations de l'emprunt de douze millions.

Il échange (sans frais) les récépissés contre des coupons, aux personnes qui préfèrent les garder.

1202. AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent. S'adresser au secrétariat à l'hospice St Gilles, à Namur.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1245. Un très-beau jardin avec cabinet, contenant trois petites places, situé à Jambes, à louer présentement; s'adresser à M. Stordeur, au bas de la place d'Armes.

1246. A vendre, rue des Brasseurs, n^o 557, un beau secrétaire, un lit, une commode et une grande table en acajou, chaises en noyer, une belle glace, une cheminée en tole, un cabriolet, un fort char-à-bancs.